
RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2018-08-20

LIGUE ET CHAMPIONNAT

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

FUTSAL

Table des matières

ARTICLE 1	RÈGLEMENTS	1
ARTICLE 2	CATÉGORIES D'ÂGE	1
ARTICLE 3	NOMBRE DE JOUEURS / ADMISSIBILITÉ.....	1
ARTICLE 4	DURÉES DES PARTIES	1
ARTICLE 5	BALLON EMPLOYÉ	2
ARTICLE 6	SUBSTITUTION	2
ARTICLE 7	CARTON ET EXPULSION	2
ARTICLE 8	POINTS AU CLASSEMENT	3
ARTICLE 9	TERRAIN.....	3
ARTICLE 10	COSTUMES ET ACCESSOIRES.....	4
ARTICLE 11	L'ENTRAÎNEUR	4
ARTICLE 12	BRIS D'ÉGALITÉ	4
ARTICLE 13	FORMULE DE JEU ET FONCTIONNEMENT	5
ARTICLE 14	ATTRIBUTION DES TOURNOIS	5
ARTICLE 71	CATÉGORIES.....	6
ARTICLE 72	FORMULE DE COMPÉTITION	6
ARTICLE 73	MÉRITES SPORTIFS.....	7
ARTICLE 74	REPRÉSENTATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL	7

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de FIFA FUTSAL sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et des règlements généraux du RSEQ-QCA.

ARTICLE 2 CATÉGORIES D'ÂGE

Catégorie	Date de naissance
Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 2000 au 30 septembre 2002
Cadet (sec. 4)	Du 1 ^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2004
Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2006

ARTICLE 3 NOMBRE DE JOUEURS / ADMISSIBILITÉ

Nombre de joueurs minimum : 5

Nombre de joueurs maximum : 13

3.1 Alignement de la partie

Chaque entraîneur doit déposer son alignement sur la feuille prévue à cet effet avant le début de la rencontre. Seuls les joueurs aptes à jouer doivent y apparaître. À la fin du match, les entraîneurs doivent signer les feuilles de match pour valider les résultats de l'arbitre, les avertissement(s) et expulsion(s) ainsi que le nombre minimum de joueurs pour le point d'esprit sportif.

Toute feuille devient officielle une fois signée par l'entraîneur où une fois le tournoi terminé si l'entraîneur ne l'a pas signée.

ARTICLE 4 DURÉES DES PARTIES

4.1 La durée des parties des tournois de classement est de 25 minutes en temps continu.

La durée des parties est de 2 X 20 minutes non chronométrées pour les tournois de saison régulière et pour les séries éliminatoires.

La pause entre les deux demies sera d'une durée de 5 minutes.

En temps réglementaire, le match peut être prolongé pour récupérer les arrêts de jeu non planifiés (substitutions, blessures, etc.) En tout état de cause la durée de la récupération des arrêts de jeu est à la discrétion de l'arbitre.

4.2 Prolongation (en parties éliminatoires seulement)

En cas d'égalité, il n'y aura qu'une seule période de prolongation de cinq (5) minutes. Les cinq (5) minutes doivent être jouées au complet. Le décompte des fautes collectives par équipe de la deuxième demi se poursuit pour la période de prolongation.

Si l'égalité persiste, il y aura trois (3) tirs au but obligatoires et s'il y a encore égalité, chaque équipe aura un tir au but jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant.

ARTICLE 5 BALLON EMPLOYÉ

Ballon de futsal de grosseur 4 – Ballon modèle S340LB-02

ARTICLE 6 SUBSTITUTION

Les changements se font à la volée.

La zone de remplacement d'une équipe doit se situer du côté du but qu'elle défend.

Les équipes changent de côté à la demie.

ARTICLE 7 CARTON ET EXPULSION

7.1 Si un joueur ou un entraîneur reçoit un carton rouge, il doit quitter le gymnase immédiatement.

Un joueur ou entraîneur qui reçoit un 2e carton rouge se voit automatiquement suspendu pour un minimum de 2 parties et son cas sera soumis au comité de vigilance.

Si les joueurs d'une équipe reçoivent deux (2) cartons rouges dans la même partie, l'équipe perd par forfait.

Un joueur qui cumule un troisième carton jaune est suspendu automatiquement pour la partie suivante.

L'obtention de 2 cartons jaunes supplémentaires (cumul de 5 cartons jaunes) entraîne 1 partie de suspension automatique.

L'obtention d'un 6e carton jaune entraîne une partie de suspension automatique et le cas sera soumis au comité de vigilance.

7.2 Dans le cas d'une expulsion d'un joueur, l'équipe devra jouer avec un joueur en moins pendant trois (3) minutes. C'est l'arbitre qui est responsable de chronométrer les 3 minutes. Lorsque les trois (3) minutes sont terminées, le chronométreur indiquera à l'entraîneur qu'un 5e joueur pourra réintégrer le jeu.

En cas de but par l'équipe en avantage numérique, le jeu reprend à force égale.

En cas de but par l'équipe en désavantage numérique, le jeu se poursuit à force inégale.

7.3 Toutes les parties de classement sont considérées comme partie intégrante du calendrier régulier pour le cumul des cartons.

7.4 Le cumul des cartons dans le dossier d'un (e) joueur (se) est la responsabilité de l'entraîneur.

ARTICLE 8 POINTS AU CLASSEMENT

8.1	Victoire (temps régulier ou en supplémentaire) :	3 points
	Nulle :	1 point
	Défaite après temps régulier :	0 point
	Défaite par forfait (3-0) :	0 point

Le pointage final affiché dans les résultats limitera les écarts de pointage de 7 buts maximum.

8.2 Cumul des points d'esprit sportif

Chaque équipe commence la rencontre avec 1 point d'esprit sportif. Ce point est perdu pour les circonstances suivantes :

- Perte de la partie par forfait
- 3 cartons jaunes et plus dans la partie
- 1 expulsion (carton rouge) dans la partie

Cumul des cartons et expulsion :

0-2 cartons jaunes par partie :	1 point
3 cartons jaunes et + par partie :	0 point
1 expulsion (carton rouge) par partie :	0 point

ARTICLE 9 TERRAIN

9.1 Dans les gymnases, les murs de côté et les murs de fond sont exclus de la surface de jeu. Lorsque le ballon franchit entièrement la ligne de touche ou la ligne de but, il est considéré hors du terrain et le jeu sera alors repris par une rentrée de touche, une sortie de but ou un coup de pied de coin.

Les plafonds et autres objets suspendus sont hors-jeu. Après un contact avec ceux-ci, le ballon est remis en jeu par une entrée de touche au niveau du point d'impact.

Un joueur ne peut placer ses mains sur le mur (à l'extérieur de la surface de jeu) de façon à tirer avantage du jeu. Un coup franc direct sera accordé à l'équipe adverse.

Il doit y avoir un dégagement de 1 mètre autour de la surface de jeu. L'arbitre peut, à sa discrétion, accepter que le banc des joueurs soit situé à moins de 1 m de la surface.

9.2 En début de tournoi et/ou partie, le responsable de plateau d'un établissement doit mentionner à l'arbitre quel lignage sera utilisé.

- 9.3 Tous les buts doivent être fixés solidement ou, du moins, maintenus en position stable au sol à l'aide de contrepoids dans la base arrière du but. Les fabricants de buts offrent des systèmes de fixation; nous recommandons d'utiliser les modèles proposés par ceux-ci.

ARTICLE 10 COSTUMES ET ACCESSOIRES

- 10.1 Les joueurs doivent porter un costume approprié et uniforme.
- 10.2 Le chandail des gardiens doit être de couleur contrastante à celle des chandails des autres joueurs de son équipe. Le chiffre sur le chandail du gardien de but n'est pas obligatoire.
- 10.3 Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les porte que pour les autres joueurs. Des lunettes composées de matériaux tels que le métal ou la vitre ne sont pas acceptées. Un joueur ou une joueuse désirant porter tout de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices.

ARTICLE 11 L'ENTRAÎNEUR

Les entraîneurs qui sont sur le banc des joueurs doivent être inscrits sur la feuille de match avant le début de la partie.

ARTICLE 12 BRIS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité au classement, on départage les équipes en égalité en se basant sur les critères indiqués ci-après.

Chaque critère étant utilisé dans l'ordre noté, successivement et séparément, jusqu'à ce qu'une équipe obtienne un avantage.

Si plus de deux (2) équipes sont en égalité, voir la procédure des règlements généraux du RSEQ-QCA.

Cependant, dans le cas d'un calendrier déséquilibré, le bris d'égalité employé sera celui des règlements généraux du RSEQ-QCA.

1. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement, dans les parties entre les équipes à égalité;
2. L'équipe qui a obtenu la plus grande différence des buts pour et buts contre, dans les parties entre les équipes à égalité;
3. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble du calendrier;
4. L'équipe qui a obtenu la plus grande différence des buts pour et buts contre, sur l'ensemble du calendrier;
5. L'équipe qui a obtenu le plus grand quotient des buts pour et buts contre, sur l'ensemble du calendrier;
6. Tirage au sort.

ARTICLE 13 FORMULE DE JEU ET FONCTIONNEMENT

Pour toutes les catégories, il y a 2 tournois de classement, 4 tournois de saison régulière et un championnat régional.

Pour la phase de classement, l'inscription des équipes se fait selon l'offre d'organisation suivante :

- Benjamin féminin : D2-D2b-D3
- Benjamin masculin : D2-D2b-D3-D3b
- Cadet féminin : D2-D2b-D3
- Cadet masculin : D2-D2b-D3-D3b
- Juvénile féminin : D2-D2b-D3
- Juvénile masculin : D2-D2b-D3

Entre le tournoi 1 et 2 de classement, il y a un repositionnement des équipes en fonctions des résultats.

La répartition des équipes par niveau pour la saison régulière se fait d'après les critères suivants :

- Selon le RPI* établi après les tournois de classement;
- Une équipe peut demander le surclassement d'un niveau;
- Aucune équipe ne peut descendre de niveau;
- Si une équipe décide de monter d'un niveau, seule la dernière équipe du niveau supérieur aura la possibilité de descendre.

**Le RPI est un indice qui calcule le pourcentage de vos victoires, le pourcentage de victoires de vos adversaires et le pourcentage de victoires des adversaires de vos adversaires*

Formation des ligues

Une ligue sera formée de 5, 6, 7, 8 ou 9 équipes.

S'il y a plus de 9 équipes, une ligue à 2 sections sera créée.

Une ligue à 2 sections favorisera le regroupement géographique des équipes (exception pour les ligues division 2 afin que le calendrier soit équilibré).

ARTICLE 14 ATTRIBUTION DES TOURNOIS

Les responsables doivent envoyer leurs disponibilités avant la réunion de ligue.

L'attribution des tournois sera faite en 2 temps :

1. Attribution par dates problématiques ;
2. Attribution selon le nombre d'équipes inscrites (les établissements avec le plus grand nombre d'équipes parlent en premier).

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2018-08-20

CHAMPIONNAT

**RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES**

FUTSAL

ARTICLE 71 CATÉGORIES

Le RSEQ-QCA reconnaît un championnat régional pour chaque catégorie/niveau/sexe où il y a au moins 4 équipes inscrites dans une catégorie :

Juvenile :	division 2 / division 3
Cadet :	division 2 / division 3
Benjamin:	division 2 / division 3

ARTICLE 72 FORMULE DE COMPÉTITION

72.1 La formule retenue pour chaque catégorie/niveau/sexe est décidée annuellement lors de la réunion de la ligue par les responsables des sports, et ce, en fonction du nombre d'équipes et de sections à chaque niveau.

Championnats division 2

Les parties de 1/2 finale se dérouleront en soir de semaine.

Les 6 finales d'or seront regroupées et elles auront lieu sur la même journée.

Aucune finale de bronze pour les championnats division 2.

Autres championnats

Tous les championnats régionaux se disputent selon la formule 1/2 finale et finale sur la même journée. Lorsqu'une ronde 1/4 de finale est nécessaire, celle-ci se déroulera un soir de la semaine précédente.

Si le nombre d'équipe est inférieur à 6, la finale bronze ne sera pas tenue.

L'octroi des championnats

- Favoriser l'équipe en tête du classement (quotient victoires/défaites) au 20 février.
- L'établissement doit avoir complété l'appel de candidatures dans les délais mentionnés.
- Au niveau de la catégorie AA (division 2), s'il y a 2 terrains de disponibles, jumeler les 2 sexes de la même catégorie/niveau. Préconiser un principe d'alternance (F/M ou année précédente), si les deux institutions demandent le championnat. Priorité à la meilleure fiche.
- Mêmes critères, en favorisant l'équipe la mieux classée.

ARTICLE 73 MÉRITES SPORTIFS

73.1 Saison régulière

Une bannière locale est à l'enjeu à la suite du calendrier régulier pour chacune des ligues ou sections reconnues.

73.2 Championnat régional

Division 2

- Bannière régionale à l'équipe championne
- 13 médailles régionales (Or – Argent) aux 2 premières équipes

Division 2b-2c-3-3b

- Bannière régionale à l'équipe championne
- 13 médailles locales (Or – Argent –Bronze) aux 3 premières équipes

73.3 Fanions étoiles

Pour chaque championnat reconnu, une équipe d'étoiles composée de 5 joueurs sera nommée. Un fanion d'étoiles sera remis à chaque joueur.

Championnat à 4 équipes

- 1 fanion aux 4 équipes finalistes
- 1 fanion supplémentaire pour l'équipe championne

Championnat à 3 équipes

- 1 fanion aux 3 équipes finalistes
- 1 fanion supplémentaire pour l'équipe championne
- 1 fanion supplémentaire pour l'équipe défaite en finale d'or

ARTICLE 74 REPRÉSENTATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Une seule équipe par catégorie/sexe sera déléguée pour représenter la région au championnat provincial soit :

L'équipe gagnante du championnat régional division 2

BENJAMIN – CADET – JUVÉNILÉ (F+M)

(14 joueurs + 2 entraîneurs / équipe + 1 chef de délégation)

Si plus d'une place est disponible pour le RSEQ-QCA, celle-ci identifiera les participants en utilisant les critères suivants :

1. Respect de l'entité équipe
2. Respect des niveaux division 2
3. Classement de la saison régulière.